

se perfectionner

## ACCOUCHEMENT ET HOMÉOPATHIE

Les possibilités de l'homéopathie autour de l'accouchement sont importantes et ont l'immense avantage d'être fiables et non iatrogènes dans cet instant particulier de la vie.


Les sages-femmes travaillant en institution sont particulièrement ciblées par toutes ces possibilités qui ne peuvent être vues de manière exhaustive dans le cursus de base.

Ce perfectionnement très pratico-pratique est délivré par des praticiennes de terrain qui témoignent de manière pragmatique de leur homéopathie au quotidien.

- Les outils homéopathiques en obstétrique
- Préparer l'accouchement
- Homéopathie en salle d'accouchement
- Prévention des complications
- Les médicaments de suite d'accouchement
- La trousse de la salle de travail - la trousse de la patiente.

## Objectifs :

- Acquérir des compétences de prescription homéopathique en obstétrique.
- Connaître intérêts, limites et indications des médicaments en salle de naissance.
- Prendre en charge la femme enceinte avant, pendant et en suite d'accouchement.

Samedi  
9h00-17h00  
120€ 

Mise à jour du programme : avril 2022

Inscription en ligne sur [ffsh.fr](https://ffsh.fr)

ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante\* : SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

\*Merci d'envoyer un courrier simple ou a maxima une lettre suivie, pas de recommandé qui ne ferait que retarder la réception

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession :  Sage-femme  MédecinSpécialité :  Maïeutique  Allaitement  Autre : \_\_\_\_\_ Médecine générale  Gynécologie/Obstétrique  PédiatrieStatut :  Libéral(e)  Salarié(e)  Mixte

RPPS : \_\_\_\_\_ Adéli : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Facturation :  Adresse professionnelle  Adresse personnelle Autre adresse : \_\_\_\_\_Cocher la formation choisie : Classe virtuelle :  1/  2/  3

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,  
joindre un justificatif professionnel

perfectionnement 22 23

**Titre :** Perfectionnement ACCOUCHEMENT

**Durée :** 7h00.

**Tarif :** Classe virtuelle (application Zoom) : 120€. Le prix de la formation comprend les supports de cours téléchargeables sur le site [ffsh.fr](http://ffsh.fr), l'accès au e-learning. Possibilité de régler par CB en ligne.

**Prise en charge :** La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée.

Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise-en-charge](http://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

**Dates :**

- Classe virtuelle 1 • samedi 18/06/22
- Classe virtuelle 2 • samedi 19/11/22
- Classe virtuelle 3 • samedi 17/06/23

**Intervenants :** Sages-femmes, expertes en homéopathie.

**Pré-requis :** Être professionnel de santé : médecin, sage-femme. Avoir déjà suivi un premier cycle en homéopathie.

**Objectifs généraux :** Compléter les bases théoriques et pratiques de l'homéopathie et savoir appliquer ces compétences en salle et autour de l'accouchement.

**Modalités d'évaluation :** Aucune évaluation spécifique n'est prévue pour cette journée.

**Méthode et outils :** • Pédagogie inversée : il est demandé aux stagiaires de consulter le support de cours en amont de la formation afin de gagner en interactivité et privilégier les cas pratiques. • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Outils de formation continue en ligne (forum, vidéothèque, elearning) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

**Modalités d'inscription :** Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

**Contact :** SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27. [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr)



**Politique des données personnelles :** [Cliquez ici](#)

**Conditions Générales de Ventes**

**Objet et champ d'application :** Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

**Documents contractuels :** Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

**Prix, facturation et règlement :** Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

**Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé :** La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

**Conditions d'annulation :** Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr). Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

**Loi applicable :** Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

## Questionnaire obligatoire

**Votre parcours :**

- J'ai suivi la Périnat
- J'ai suivi la FIH
- J'ai suivi la FSH
- J'ai suivi une formation dans une autre école précisez : .....

**Vous vous formez en homéopathie :**

- A la demande de vos patients
- A la demande de votre employeur
- Pour évoluer professionnellement
- Pour évoluer personnellement
- Autre : .....

**Votre formation sera réussie si... :** .....

**Vos attentes :**

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapeutique homéopathique
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

**Par quels moyens pédagogiques ?**

- Cours magistral
- Travail en petit groupe
- Travail chez soi modéré
- Autre : .....